MAIRIE DE CHEMAUDIN
Tél: 03.81.58.54.85 Fax : 03.81.58.64.66 émail : mairie@chemaudin.fr

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE CHEMAUDIN

NOM : **Prénom :**			**Date du contrat :**
ADRESSE:			
Tél :	**Fax :**	**Email :**	

Désire louer la salle communale (salle des fêtes) pour le ……

Nature de la manifestation ……..

Location de la sonorisation de la salle ☐ oui ☐ non

Prix : .....€ (location vaisselle comprise) + sono 31 € soit ……€

Un chèque de **caution de 154 € + 92 €** (si sono réservée) devra être versé lors de la prise des clés.
Pour les personnes extérieures de la Commune le règlement doit être effectué en espèces.

Verse ce jour.....…….€ à titre d'arrhes. **En cas d'annulation, cette somme ne sera pas rendue.**
Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Salle des Fêtes située derrière l'église**, et accepte le contrat de location** suivant :

- La location est faite par journée entière non divisible.
- L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location. Une location à la journée est de 8 h le matin à 8 h le lendemain.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le secrétariat de mairie devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la mairie, et cour devant la salle, (les chemins d'accès devront être laissés libres, ne pas stationner devant les garages)
- Il faut respecter les plate-bandes de fleur.
- Un état des lieux complet sera fait après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice,
- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- La vaisselle sera rendue propre.
- Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, la machine à laver la vaisselle et la gazinière seront laissés propres. Les filtres du lave vaisselle seront rincés Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.**
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le grand container vert situé dans la cour.
- Les cartons propres seront déposés dans la poubelle jaune.
- Les bouteilles en verre seront déposées dans le petit container situé dans la cour.
- La cour sera nettoyée.
- Il ne faut rien fixer au mur avec scotch, clou, ou punaises : pour ne pas détériorer le papier et les plaques du plafond, des crochets ont été fixés au plafond, afin de permettre la décoration, il est donc interdit d'utiliser punaises ou scotch, sur les murs.
- Tout dysfonctionnement de la sonorisation ou des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.
- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange**.

Pour la remise des clés, téléphoner à la Mairie de Chemaudin au 03 81 58 54 85, la semaine précédent la location, pour fixer un rendez-vous.

Vu pour accord
Le Locataire, Le Maire,